

Mémoire présenté sous forme de pétition pour le regroupement  
Éole-Prudence

Par M.Réal Jean  
Par M. Yves Boulay :

Lac Minouche St-Ulric  
ouest St-Ulric

Nous représentons un groupe de citoyen inquiet de la venue de l'industrie de l'éolien dans nos municipalités. Nous nous sommes regroupés au moment où nous avons entendu parler de l'agrandissement du parc actuel Le Nordais exploité par la compagnie Axor et d'autres projets de développement du genre. Ces projets proposent la construction d'éoliennes presque deux fois plus grosses que celles installées en 1997 et pour lesquelles les recommandations du Bureau des Audiences Publiques étaient de ne pas implanter de parcs éolien en zone habitées. Est-ce que ces recommandations ont été suivies à ce jour?

Nous voulons préciser que nous ne sommes pas indifférents à l'essor économique qu'engendre la venue de l'industrie de l'éolien dans notre région, mais doit-on mettre en jeu nos paysages, notre santé et notre qualité de vie au bénéfice de cette économie ? Sans compter le risque de compromettre l'industrie touristique (qui elle aussi est un important moteur économique dans notre région) par la venue de méga-parcs éolien industriels?

Nous voulons apporter à votre attention que lors des audiences publiques tenues dernièrement, le promoteur n'a pas été capable de définir clairement ses projets actuels et futurs. De plus, il n'a même pas été possible pour Axor de déposer une présentation vidéo 3D démontrant clairement les effets d'un grand nombre d'éoliennes dans notre paysage ( et pourtant ce vidéo existe vraiment). Il nous apparaît très clairement que le promoteur n'a aucun respect pour les résidents avoisinant les parcs éoliens et qu'il se préoccupe beaucoup plus du rendement que de l'individu!

Il est à noter que le parc actuel d'Axor produit seulement à 23% de sa capacité et celui de Cap-Chat à 17%!

De plus, nous voulons porter à votre attention que nous avons été mal renseignés: on nous a informé lors des soirées publiques que les distances de 350 mètres à respecter pour l'implantation d'éoliennes étaient basées sur un règlement déjà existants sur les carrières. Pourtant, nos recherches nous ont permis de découvrir que la distance à respecter dans le cas des carrières est en fait de 600 mètres.

Comme par hasard, il nous a été permis d'apprendre que cette distance de

350 mètres avait été suggérée par le promoteur lui-même en 1996. Trouvez-vous logique que ce soit le promoteur qui suggère les distances séparatrices aux municipalités ainsi qu'à la MRC? Permettez-nous d'avoir de gros doutes là-dessus!!

Il nous apparaît aussi que dans ce dossier, la population est très mal informée des vrais impacts de la venue de ces compagnies dans notre région.

C'est donc pour toutes ces raisons que nous vous présentons ici une pétition demandant à nos municipalités ainsi qu'à la MRC de Matane d'augmenter les distances séparatrices à 750 mètres des habitations qui auront des éoliennes sur leur terres et d'une distance de 1000 mètres pour les propriétaires qui n'auront pas ou qui ne désirent pas d'éoliennes sur leur propriété.